DOMAINE DE LA
CORNICHE

Règlement intérieur de la piscine
Le Domaine de la Corniche****

Afin de garantir le maximum de sécurité pour tous, de rendre votre séjour agréable et maintenir les installations en bon état, nous vous prions de vous conformer au règlement de la piscine et de vous engager à respecter les consignes de sécurité et d'hygiène dans l'intérêt de tous.

Les points suivants devront être observés et respectés.

Article I : Toute personne ayant réservé une chambre au Domaine de la Corniche est considérée comme ayant tacitement accepté les conditions du règlement ci-dessous.

Article II : Le maillot de bain est obligatoire. Le birkini n'est pas autorisé.

Article III : L'espace piscine est ouvert de 09h00 à 20h00, sauf en cas de force majeure (intempérie, nettoyage…)

Article IV : La piscine étant une piscine privée, son usage est réservé uniquement aux clients de l'hôtel.

Article V : 30 personnes maximum sont admises en même temps dans le bassin.

Article VI : Les enfants mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable et seront sous leur responsabilité et surveillance.

Article VII : Le mobilier de jardin à disposition autour de la piscine est sous la responsabilité des utilisateurs qui devront prendre toutes dispositions et précautions afin de le conserver en bon état.

Article VIII : Les usagers de la piscine s'engagent :
- A verrouiller le portillon d'accès sécurisé après chaque entrée et départ de la piscine
- A placer leur téléphone portable en mode silencieux
- A s'assurer que leur forme physique et leur capacité de nage leur permet une utilisation du bassin en toute sécurité
- A porter une tenue correcte

Article IX : Il est interdit de :
- De se baigner hors des horaires d'ouverture
- D'accéder à l'espace piscine en cas d'orage ou tout autre évènement météorologique dangereux
- De cracher
- De manger ou de fumer dans l'espace piscine
- De laisser des déchets
- De jeter ou de pousser une personne dans l'eau
- D'utiliser du savon ou tout autre produit similaire dans le bassin
- D'éclabousser les participants à la baignade
- De sortir l'eau du bassin
- De crier et d'écouter de la musique sur haut-parleur
- D'organiser des jeux violents aux abords de la piscine et dans le bassin
- De jeter des objets, des cailloux, ou toute autre chose dans l'eau. (Tout matériel endommagé ou détruit sera facturé au responsable)
- De courir autour du bassin (risque de glissades et/ou de blessures)
- D'utiliser des objets gonflables à l'exception des équipements de sécurité des jeunes enfants

L'espace piscine est un endroit de tranquillité et de relaxation pour tous.

Article X : En cas de manquement la Direction s'engage à prendre toutes mesures (notamment pécuniaire) afin de réparer dommages / préjudices occasionnés.

Article XI : Aucune réservation de transat n'est tolérée. Toute serviette retrouvée sans son propriétaire sera enlevée.

Article XII : La Direction ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, de vol, d'oubli ou de détérioration de vos objets personnels.

Article XIII : Les animaux ne sont pas autorisés.

Article XIV: Le non-respect du règlement intérieur et/ou de la procédure de prévention pourra entrainer l'éviction du baigneur.

Piscine ouverte de 09h00 à 20h00
TENUE CORRECTE EXIGÉE

PISCINE RESERVÉE AUX RÉSIDENTS DE L'HÔTEL
BAIGNADE NON SURVEILLÉE
En cas d'urgence, s'adresser à la réception ou au bar